

OÙ DORMIR ?



ABRI DE NUIT - Ville de Namur

Boulevard du Nord 22 - 5000 Namur

081 65 87 24 (pendant les heures d'ouverture de l'abri de nuit) // 081 24 63 94 (lun-ven 8h-16h30) ou 0800 124 20

Accueil 7j/7 entre 21h et 21h30 / Nuitée jusqu'à 7h30

OÙ SE RESTAURER ?



RESTO DU COEUR (Colis et repas)

Rue de Bomel 6-8 - 5000 Namur

081 22 53 23

Lun → Ven 7h-15h30

UNE MAIN TENDUE (Colis et repas)

Rue Piret Pauchet 57 - 5000 Namur

081 23 02 05

Lun → Ven 16h30-19h30 (Repas et colis) / 19h30-21h (accueil du soir)

LES SAUVERDIAS (Repas)

Rue de Dave 327 - 5100 Jambes

081 31 21 06

Lun → Ven 6h-15h30 / Sam-Dim 7h30-15h30

OÙ SE LAVER ?



OÙ LAVER SES VÊTEMENTS ?

LI PTITE BUWEYE

Rue Ruplémont 18 - 5000 Namur

Lun, Mer, Ven 9h-16h

LES SAUVERDIAS

cf. ci-dessus

OÙ SE VÊTIR ?



LES SOEURS DE LA CHARITE

Rue du Belvédère 75 - 5000 Namur (Salzines)

Mar 13h15-15h15

CROIX ROUGE DE SAINT SERVAIS

Rue de l'industrie 124 - 5002 Saint Servais

081 30 20 10

Lun → Ven 9h-12h30 et 13h30-16h

CROIX ROUGE DE JAMBES

Trou perdu, 7 5100 Jambes

Lun → Jeu 9h-12h, Ven 9h-11h (7j/7 lors du plan hiver)

OÙ SE SOIGNER ?



RELAIS SANTÉ

Petits soins infirmiers gratuits et conseils médicaux

Rue Saint Nicolas 4 - 5000 Namur

à partir de mars .2019 → Place Monseigneur Heylen, 15

Par tél. 0489 320 986 (Lun → Ven 9h-16h)

Permanences au dispensaire : Lun 9h-11h30 / Jeu 14h-16h



OÙ TROUVER DE L'AIDE DE MANIÈRE GÉNÉRALE ?



CPAS DE NAMUR

Rue de Dave 165 - 5100 Jambes (Bus 9 et 433)

081 33 70 11

Permanences pour les nouvelles demandes :

Lun, Mar, Mer et Ven 8h15-11h

TRAVAILLEURS SOCIAUX DE PROXIMITE

Aide et accompagnement social pour personnes sans logement

Service de Cohésion Sociale (Hôtel de Ville)

081 24 63 93

Permanences Lun 9h-11h30 / Mer 13h30-15h30

CENTRE DE SERVICE SOCIAL

Rue Ruplémont 20 - 5000 Namur

081 22 73 30

Lun → Ven 8h30-13h



OÙ SE POSER ?

LI VI CLOTCHI

Rue du Collège 17 - 5000 Namur

Lun → Ven 9h30-11h30 / Lun → Ven 15h-17h

ESPACE DIGNITÉ

Rue Mazy 90 - 5100 Jambes

Ouverture les mardis, jeudis et samedis de 9h30 à 17h

CROIX ROUGE DE SAINT SERVAIS

cf. "Où se vêtir"

Lun → Ven 9h-15h30

CROIX ROUGE DE JAMBES

cf. "Où se vêtir"

Lun → Jeu 9h-12h, Ven 9h-11h (7j/7 lors du plan hiver)

OÙ ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR RAPPORT À MA CONSOMMATION

L'ÉCHANGE

Comptoir d'échange de matériel d'injection

Rue des Brasseurs, 25 - 5000 Namur

0477 08 64 35 ou 081 64 00 95

Lun, Mer et Jeu 13h-18h

Permanences médicales Jeu 14h-16h

Permanences femmes Mar 13h30-15h

ASBL PHÉNIX

"Vers un rétablissement"

Chaussée de Dinant 19-21 - 5000 Namur

081 22 56 91

Service Salamandre : équipe mobile de rue et permanences

à l'extérieur : 0497 49 28 79

PLAN HIVER

Les services affichant ce logo vous accueillent durant la période hivernale

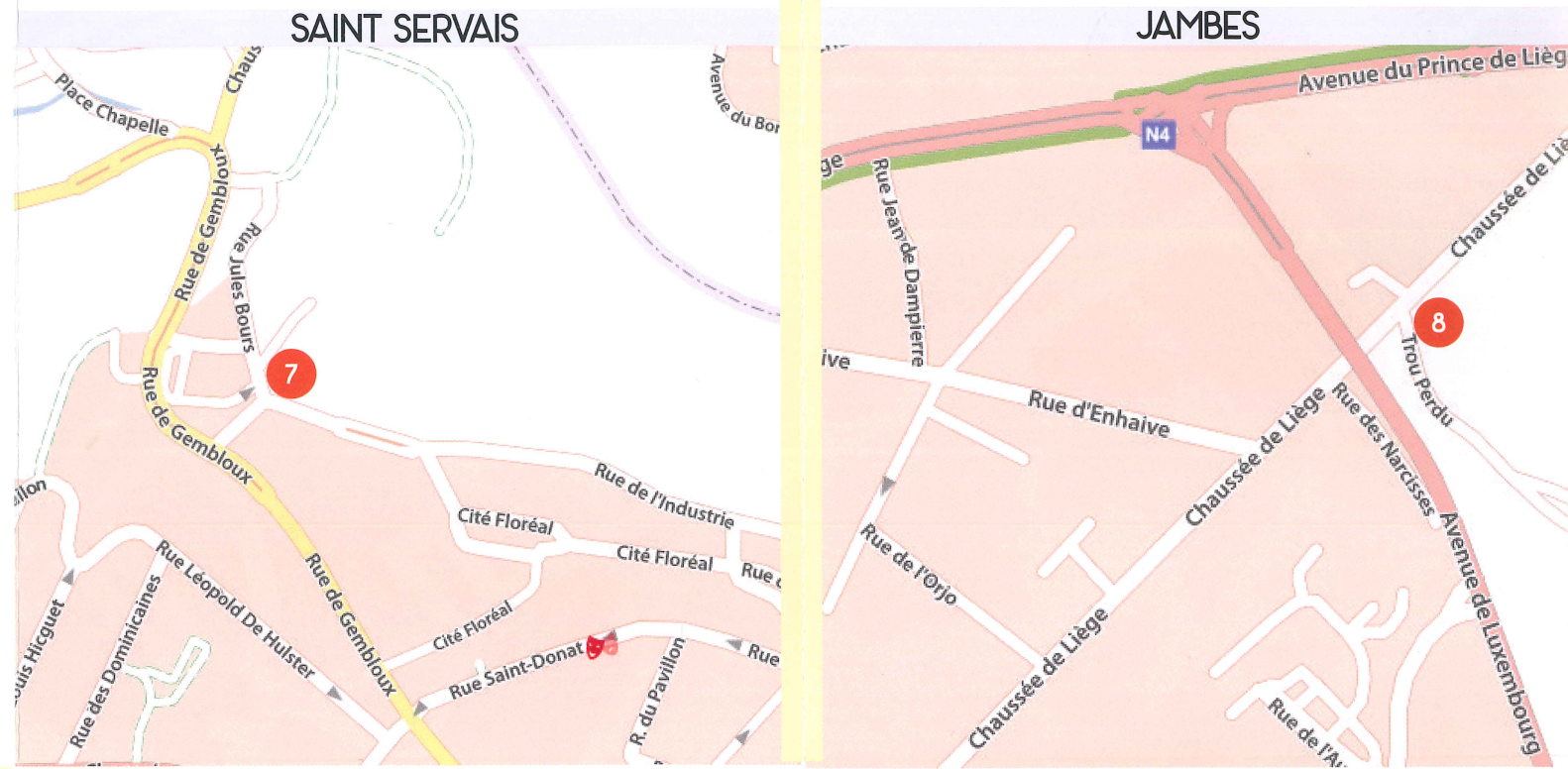


OÙ SE RÉCHAUFFER ?

- 10 CPAS
- 12 CENTRE DE SERVICE SOCIAL
- 16 L'ÉCHANGE
- 8 CROIX ROUGE DE JAMBES
- 7 CROIX ROUGE DE SAINT SERVAIS

CROIX ROUGE DE SAINT SERVAIS 7
 Rue de l'Industrie 124 - 5002 Saint Servais
 081 30 20 10
 Lun → Ven 9h-12h30 et 13h30-16h
 Colis alimentaire, vêtements et produits d'hygiène.
 Chauffoir pendant le plan hiver Lun → Ven 9h-15h30

CROIX ROUGE DE JAMBES 8
 Trou perdu, 7 5100 Jambes
 Lun je 9h-12h, Ven 9h-11h
 Petits soins infirmiers Me 9h-12h
 Colis alimentaire, vêtements et produits d'hygiène.
 Chauffoir pendant le plan hiver 7j/7 8h30-12h



NAMUR EN RUE



DES ADRESSES POUR VOUS AIDER :

Cette brochure reprend des services publics et associatifs de première ligne accessibles directement aux personnes en difficulté sur Namur.

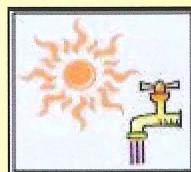
POUR TOUTE INFORMATION :

Contactez le 081 337 456
 ou consulter le site www.sunamurois.be

Une initiative du Relais Social Urbain namurois et de ses partenaires, avec le soutien de la Wallonie

PLAN GRANDES CHALEURS

Les services affichant ce logo vous accueillent durant la période estivale



OÙ SE DÉSALTÉRER ?

- TOILETTES PUBLIQUES
- 2 RESTO DU CŒUR
- 3 UNE MAIN TENDUE
- 4 LES SAUVERDIAS
- 10 CPAS
- 11 MAISON DES CITOYENS
- 8 CROIX ROUGE DE JAMBES
- 7 CROIX ROUGE DE SAINT SERVAIS

COMMENT OBTENIR UNE AIDE AU CPAS? 10

Les CPAS ont pour mission de permettre à toute personne de mener une vie conforme à la dignité humaine, via l'octroi d'une aide sociale. À cette fin, chaque citoyen peut solliciter une aide sociale que le CPAS doit analyser.

Afin de voir si vous pouvez bénéficier d'une aide du CPAS (nouvelles demandes), une permanence est assurée les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h15 à 11h. Au sein de ces permanences, une série d'aides peuvent vous être octroyées : accueil, écoute, information, aide matérielle et financière, orientation, guidance budgétaire, suivi psychosocial et administratif, etc.

Un travailleur social :

- *Vous recevra au cours d'un **entretien individuel**
- *En fonction de votre demande, ce travailleur social va devoir réaliser une enquête sociale, c'est-à-dire qu'il va devoir comprendre les difficultés qui vous ont amenées au CPAS, chercher leur origine, analyser votre situation
- *Proposera une réponse adaptée à vos besoins selon les dispositions légales

Toutes décisions se prennent au cas par cas, sur base de la loi, il est donc très utile de vous y rendre afin de voir si vous pouvez bénéficier d'une aide !!!

En cas de questions :

- S'adresser directement au CPAS
- S'adresser aux autres services qui procurent une aide générale « Où trouver de l'aide de manière générale ? » (TSP, Centre de Service Social)

NUMÉROS UTILES ET GRATUITS

Urgence médicale
112

Police secours
101

Pompiers (ambulance)
100

Dispositif d'Urgence Sociale
0800 124 20